



SECTION
DE LA
MARNE

CTL «Télétravail» DE LA MARNE
du 19 mai 2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Vous nous proposez pour avis un nouveau dispositif réglementaire de télétravail en temps normal.

Ce sujet a été évoqué lors du Comité Technique de Réseau (CTR) du 19 avril et a fait l'objet de groupes de travail nationaux.

La situation sanitaire, même si elle s'améliore, se situe malheureusement au même niveau qu'au printemps 2020.

Le télétravail est maintenu jusqu'au 9 juin dans les conditions actuelles, information confirmée par le Secrétariat Général lors de l'audio-conférence du 7 mai.

Au-delà de cette date, le SG a rappelé qu'un assouplissement très progressif était prévu mais en aucun cas un retour à l'avant-crise et même post au 1^{er} confinement.

On est très loin d'un retour à un télétravail en mode « classique ».

Pourquoi donc vouloir mettre en œuvre ce nouveau protocole dès le 15 juin ?

A cela, il faut ajouter que des discussions au niveau des trois versants de la Fonction publique viennent à peine de débiter et pourraient bientôt remplacer les dispositions directionnelles et donc celles de la DGFIP.

Et, dans ce protocole, il n'est fait aucune mention concernant l'indemnisation des frais engagés par les agents : les personnels apprécieront !

Autres sujets d'actualité dans notre département :

- la campagne IR : nous demandons un point sur ce sujet

- la fusion CSP/SFACT : une réunion fin avril s'est déroulée au plan national entre les nouveaux CGF créés le 1^{er} avril et les services de Bercy ? Quels sont les éléments, les constats ?

En parallèle, un point devait être fait au plan départemental : qu'en est-il ?